|  |
| --- |
| MDE 19/8477/2024 – Libye - 3 septembre 2024 |
| URGENT ACTION |  | UA 077/24 |
| Il faut libérer une militante détenue pour des publications sur les réseaux sociaux |
| LIBYE |

Le 13 janvier 2024, l’Agence de sûreté intérieure (ISA), un service de sécurité allié aux Forces armées arabes libyennes (FAAL), un puissant groupe armé contrôlant de facto l’est et le sud de la Libye, a arrêté la militante et blogueuse Maryam Mansour al Warfalli, connue sous le nom de «Nakhla Fezzan», au bureau de l’ISA de Sebha, dans le sud de la Libye, après l’avoir convoquée pour un interrogatoire. Elle a été arrêtée sans mandat après avoir critiqué la gestion par les FAAL de la distribution de gaz de cuisine dans le sud de la Libye. Elle est détenue au siège de l’ISA à Benghazi depuis près de huit mois sans inculpation.

La Libye est divisée entre deux entités qui se disputent la légitimité, la gouvernance et le contrôle territorial. Le gouvernement d’unité nationale (GUN) contrôle Tripoli et la majeure partie de l’ouest de la Libye, tandis que les Forces armées arabes libyennes (FAAL), un puissant groupe armé, contrôlent de facto l’est et le sud du pays.

Le 20 août 2024, 60 partis politiques libyens ont signé une déclaration exprimant leur inquiétude quant aux cas de détention arbitraire, d’enlèvement et de disparition forcée, et à la campagne de répression visant la société civile et les militant·e·s à travers le pays.

Le 10 juillet, la Chambre des représentants (le Parlement libyen) a approuvé à l’unanimité le budget 2024 du « gouvernement libyen » parallèle, allié aux FAAL et à la Chambre des représentants, qui s’élève à 179 milliards de dinars libyens (34 milliards d’euros). Ce budget alloue des fonds à des groupes armés ayant des antécédents de violations des droits humains, dont l’Agence de sûreté intérieure (ISA). Le 6 avril 2023, la Chambre des représentants a promulgué une nouvelle loi sur la réorganisation de l’ISA. En vertu de cette loi, l’ISA est habilitée à fonder des projets d’investissement et des sociétés et à fournir des services de sécurité moyennant des frais ; elle est placée sous le commandement nominal du Conseil ministériel et son siège se trouve à Benghazi.

En 2017, la Chambre des représentants alliée aux FAAL a publié un décret plaçant les forces de l’Agence de sûreté intérieure (ISA) sous le commandement des FAAL. Les témoignages et autres informations recueillis par Amnesty International font état de la coopération et du transfert de détenus entre l’ISA et d’autres groupes armés alliés aux FAAL, dont la police militaire, la 128e brigade et la brigade Tariq Ibn Zeyad. Les groupes armés de l’ISA, qui agissent sous l’autorité de facto des FAAL, ont chacun leur propre commandant, répondant tous en théorie à un seul commandant en chef, Ousama Al Dressi, depuis sa nomination en novembre 2022 par le président de l’époque du gouvernement de stabilité nationale (GNS), renommé par la suite gouvernement libyen. Les membres de l’Agence de sûreté intérieure (ISA) ont commis de terribles atteintes aux droits humains afin de réduire au silence les détracteurs et les opposants, notamment à coups de détentions arbitraires, de disparitions forcées et d’actes de torture.

Une entité distincte, également appelée ISA, opère dans l’ouest de la Libye. Elle est dirigée par Lotfi al Harari, en théorie sous l’autorité du Premier ministre du gouvernement d’unité nationale.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **31 décembre** 2024.
* Langue(s) préférée(s**): arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS À  | COPIES À  |
| Maréchal Khalifa Belqasim HaftarCommandant en chef des Forces armées arabes libyennes (FAAL)Field Marshal Khalifa Belqasim HaftarGeneral Commander of the Libyan Arab Armed Forces (LAAF)**Email:** **pmoffice@libyangov.info****Le meilleur moyen d'atteindre la cible par les réseaux sociaux :**<https://www.facebook.com/General.official.leadership><https://www.facebook.com/LNAspox><https://www.facebook.com/MidiaGovLibyan><https://www.facebook.com/LibyanGovernment> | Ambassade de l'État de LibyeTavelweg 2Case Postale 6333000 Berne 31Fax: 031 351 13 25E-mail: libya\_emb\_ch@foreign.gov.ly ; libyanemb\_bern@yahoo.com |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 077/24** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Field Marshal Khalifa Belqasim Haftar
General Commander of the Libyan Arab Armed Forces (LAAF)

**Email:** **pmoffice@libyangov.info**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Maréchal,

**Le 13 janvier 2024, l’Agence de sûreté intérieure (ISA), un service de sécurité allié aux Forces armées arabes libyennes (FAAL), que vous commandez, a arrêté la militante et blogueuse Maryam Mansour al Warfalli, âgée de 42 ans, au bureau de l’ISA situé à Sebha, dans le sud de la Libye, après l’avoir convoquée pour un interrogatoire**. Elle a été arrêtée peu après avoir critiqué sur Facebook la gestion par les Forces armées arabes libyennes (FAAL) de la distribution de gaz de cuisine dans le sud de la Libye. Maryam Mansour Al Warfalli, connue sous le nom de «Nakhla Fezzan», critique haut et fort depuis des années la corruption et la mauvaise gestion des autorités dans le sud de la Libye.

Maryam Mansour Al Warfalli a été arrêtée sans mandat décerné par une autorité judiciaire compétente et est détenue au siège de l’ISA à Benghazi depuis près de huit mois sans inculpation.

Le 2 mai 2024, les autorités pénitentiaires l’ont orientée vers un psychiatre, qui a demandé son admission à l’hôpital de Benghazi. Au bout de cinq jours, l’ISA l’a renvoyée en détention à son siège à Benghazi sans que le médecin n’ait donné son aval. Pendant toute la durée de sa détention, on ne lui a autorisé aucune visite à la prison, ce qui a fortement pesé sur sa santé mentale. Sa famille a obtenu des informations à son sujet par téléphone à deux reprises, avant et après la fête de l’Aïd el Kébir. Sa mère se trouve actuellement dans un état critique ; elle a eu un accident de voiture deux jours après l’arrestation de sa fille.

**Je prie instamment les Forces armées arabes libyennes (FAAL) de prendre des mesures pour que Maryam Mansour al Warfalli soit libérée. Dans l’attente de sa libération, les autorités pénitentiaires doivent veiller à ce qu’elle puisse communiquer avec sa famille, consulter un avocat et bénéficier de soins médicaux. Les FAAL et les autres groupes armés sous leur commandement doivent mettre fin à leur campagne répressive contre leurs détracteurs et opposant·e·s, y compris les responsables politiques, les militant·e·s, les poètes·ses et les blogueurs·euses, et libérer toutes les personnes détenues arbitrairement.**

Veuillez agréer, Maréchal, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de l'État de Libye, Tavelweg 2, Case Postale 633, 3000 Berne 31

Fax: 031 351 13 25, E-Mail: libya\_emb\_ch@foreign.gov.ly ; libyaemb\_bern@yahoo.com